

LE RIFSEEP

Pour mémoire, c'est :

- la nouvelle prime qui remplace toutes les autres avec une part fixe et une part variable comme pour la PFR ;
- une prime imposée par la FONCTION PUBLIQUE contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales ;
- une prime qui n'est plus versée en fonction du grade mais en fonction du type de poste occupé, de la qualification et des missions exercées, donc pour nous, un AS et un ASP peuvent avoir la même prime si ils sont sur une classification de poste identique (groupe 1 ou groupe 2) ;
- des évolutions du montant annuel de la prime en fonction « d'événements » (mutation, changement de grade, changement de groupe de fonctions) ou tous les 4 ans mais pas obligatoirement pour prendre en compte l'ancienneté ; une bascule au 1er janvier sans pertes de primes pour nous mais pour les nouveaux entrants une baisse !

Problèmes qui se posent pour les assistants sociaux du MIN :

- 1) le métier d'assistant social est singulier et nous avons tous les mêmes missions et la même fiche de poste au sein du MI donc il n'est pas possible de proposer plusieurs groupes de fonctions ;
- 2) l'absence de possibilité de mobilité dans des domaines fonctionnels différents nous empêche d'obtenir une augmentation de notre régime indemnitaire par rapport aux autres corps ;
- 3) le passage au grade d'ASP n'entraîne pas de modification de fonction ni de poste. Donc très rapidement un ASS qui prend son grade à compter de janvier 2016 va très vite gagner beaucoup plus qu'un ASP déjà en poste avant 2016 ;
- 4) le problème du positionnement des assistants sociaux avec la double hiérarchie continuera à être source de conflits dans la revalorisation de l'IFSE et l'attribution de la part variable en fin d'année ;
- 5) le montant indemnitaire annuel est inadapté au regard de la prise en compte maintenant de nos qualifications.



dreamstime.com

Lors de cette rencontre, nous avons pu exposer toutes ces contraintes et nos demandes :

- Classification dans le groupe 1 pour tous afin d'être en cohérence avec les textes ;
 - une augmentation de l'IFSEE pour tous ;
- une circulaire de gestion adaptée à nos spécificités.



Lors de cette rencontre, nous avons pu exposer toutes ces contraintes et nos demandes :

- Classification dans le groupe 1 pour tous afin d'être en cohérence avec les textes ;
- une augmentation de l'IFSEE pour tous ;

une circulaire de gestion adaptée à nos spécificités.

Les propositions de l'administration qui nous ont été faites à ce stade sont insuffisantes et à la limite de l'inacceptable. A savoir :

- qu'aucune revalorisation de l'IFSE ne nous a été proposée et ce contrairement à ce que le secrétaire général du Ministère nous avait laissé entendre ...
- que les plafonds du CIA (part variable) nous paraissent insuffisants et ne respectent pas le plafond de l'arrêté du 03 juin 2015 ;

que le MIN propose de classer les ASS en groupe 2 et les ASP en groupe 1. Cette « bidouille » de classification par grade n'est pas conforme aux textes mais permettrait de générer selon eux moins d'injustices.

C'est donc aujourd'hui l'aveu que cette réforme n'est pas adaptée à notre corps ! D'ailleurs ils reconnaissent bien volontiers que le RIFSEEP pour nous est « **potentiellement problématique** »!



En revanche le DRH a accepté pour le moment le principe d'une note de gestion propre à notre corps et est intervenu auprès de la DGAFP pour les alerter sur le plafond maxi qui pose problème.

C'est déjà un début ...

Nous lui avons rappelé la mobilisation existante au sein du réseau et il nous a semblé prendre conscience de l'ampleur de celle-ci quand nous lui avons précisé que nous avons recueilli 115 signatures sur la pétition sur un réseau composé de 163 ASS payés par le MIN !

En revanche, nous lui avons demandé si des sanctions seraient prises envers les collègues qui boycottent les statistiques IRISS en rapportant les menaces ou les sous-entendus qui ont été évoqués dans certaines régions et que les collègues nous ont fait remonter...

Il nous a rassuré en nous précisant qu'aucune sanction ne serait prise !!!

PPNG

Présentation de la réforme et échange sur la place du service social dans ce plan de restructuration. Le DRH nous a réaffirmé la place primordiale que le secrétaire général accordait au service social dans la mise en œuvre de cette réforme.

PLAN DE FORMATION

Comme d'habitude, c'est limite le néant ...et rien de neuf sous le soleil ! Aucune info sur le budget, le nombre de refus et on semble surfer sur les années qui passent... et qui se ressemblent !!!

Chaque fois nous le dénonçons mais tout le monde s'en fiche !!!!

RPS

Nous les avons informés en fin de séance que nous allons diffuser un questionnaire pour évaluer le degré des difficultés ressenties au sein du réseau à l'ensemble des AS et CTSS.

Le DRH nous a remercié de l'informer des retours.

REFORME TERRITORIALE (nouvelles régions administratives)

Nous avons interrogé l'administration sur le positionnement du réseau dans cette réforme d'autant que dans la circulaire il est indiqué que le CTR est placé sous l'autorité du préfet de région.

La SDASAP n'y voit aucun problème et considère que le réseau peut être organisé de façon différente de l'organisation territoriale... (quelle cohérence !!!). Il propose quand même de réfléchir sur des possibilités d'évolution ... à suivre donc...

Par contre le DRH a été attentif au problème de la formulation de la circulaire et suggère de réécrire aux préfets pour leur rappeler la cartographie et les règles d'organisation de notre réseau.

Il nous a été annoncé la fermeture provisoire du poste de CTR de la région Centre et la réouverture d'un poste pour la Normandie qui redeviendrait une région unique.

RO 2015

Encore cette année une dizaine de collègues n'ont pas obtenu de RO dont 4 dans un département en particulier en raison d'un conflit avec le DRH local. Là aussi le problème de notre double hiérarchie semble à l'origine du conflit.

Le refus par la CTN de transmettre nos évaluations à l'autorité administrative qui nous emploie (la préfecture) ET QUI NOUS PAYE ! semble générer dans certains endroits des tensions. Pourquoi ce refus ? Pas de réponse...

Le DRH en revanche a accepté d'intervenir auprès de cette préfecture : OUF !!! Il était temps, un peu soutien ça fait du bien !

Pour info le montant moyen accordé aux ASP serait de 680 € et pour les AS de 600 €.

SEMINAIRE

QUAND ??? Pas de réponse sûre! C'est le flou ...

Par contre, la SDASAP nous a informé qu'une proposition était en cours d'étude (éventuellement Lognes).

EN RESUME :

Un DRH à l'écoute, intéressé, respectueux de notre profession et qui semble essayer pour le moment de trouver des solutions à nos problèmes. ENFIN !!!

Maintenant, nous restons prudents et mobilisés dans l'attente des prochaines propositions.

SUR LA MOBILISATION, NOUS NE LACHONS TOUJOURS RIEN ! Tant que nous n'aurons rien de concret !

Nous vous tiendrons informés de la suite ...

Le 01 mai 2016, Françoise GRACIANO, David PEVERELLI, représentants FO pour la filière sociale

